Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260723-170720261-DE

Commune de Loqueffret

Séance du 17 juillet 2026

L'an deux mil vingt six, le 17 du mois de juillet *à 18h00* se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Loqueffret*, sous la présidence de *Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, Maire* de Loqueffret, dûment convoqués le 10/07/2026.

Présent(s) : MM LE GUILLOU Louis Marie, JEFFROY Michel, BARON Bernard, JACQUESSON Bernard, GERARD Françoise, BOURGE Diane
Absents : BRAS Killian, MOROT-SIR Isabelle, COMBE Laouen, CAPONY Sigrid et TREABOL Gaelle ,
Procurations : TREBAOL Gaelle à JEFFROY Michel et BRAS Killian à BARON Bernard

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	
Abstention :	

Formant la majorité des membres en exercice.
Le secrétariat a été assuré par : Diane BOURGE assistée de Mr LE PAPE Vincent
Délibération 170720263 : convention épicerie sociale

OBJET : Autorisation donnée au Maire pour signer la convention liant la commune avec le CCAS de Pleyben pour l'accès à l'épicerie sociale

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport présenté par Mr Le Maire et Mme GERARD, adjointe aux affaires sociales,

Considérant que lors de l'élection d'un nouvel exécutif il convient de conventionner avec le CCAS de Pleyben pour permettre aux habitants d'avoir accès à l'épicerie sociale.

Le conseil municipal par 8 voix pour

DÉCIDE que

Article 1 : Le Maire est autorisé, au nom de la commune, à signer tout document nécessaire à la mise en place de la convention proposée, dans la limite des crédits inscrits au budget communal pour cet objet.

Article 2 : Les dépenses à engager feront l'objet d'un exposé lors d'une future séance de conseil municipal en cas de demande de versement d'une aide exceptionnelle.

Fait à Loqueffret, le 20 juillet 2026

Le Maire,

MAIRIE de LOQUEFFRET 29 Finistère